

Ententes hors convention et amendements

Par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

Mise à jour : 14 septembre 2026



Table des matières

1. Élèves à risque et HDAA

1.1. Reconduction de la lettre d'entente de juin 2011, reconduite en juin 2016, en novembre 2021 et en 2024 pour la durée de l'Entente 2020-2023

1.2. Lettre d'entente de septembre 2009 – Annexe 42

2. Droits parentaux

2.1. Retrait préventif et paies d'été

3. Amendements à l'annexe 46 – Liste des écoles situées en milieux défavorisés

4. Entente Retraités 2026-2027

1. Élèves à risque et HDAA

1.1 Reconduction de la lettre d'entente de juin 2011

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE D'UNE PART,

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
POUR LES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
FRANCOPHONES (CPNCF)**

ET

D'AUTRE PART,

**LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ)
POUR LE COMPTE DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET
D'ENSEIGNANTS QU'ELLE REPRÉSENTE**

**OBJET : Reconduction de la lettre d'entente de juin 2011, reconduite en juin 2016,
reconduite en novembre 2021 et reconduite en 2024 pour la durée de
l'Entente 2023-2028**

CONSIDÉRANT que l'entente de principe intervenue entre les parties le 22 décembre 2023 prévoit la reconduction de la lettre d'entente de juin 2011, telle que reconduite en novembre 2021 (maintien des sommes prévues en 2022-2023 pour la durée de l'Entente 2023-2028).

Les parties conviennent de ce qui suit :

I- Composition de la classe

1. Mettre en place des mesures pour assurer l'équilibre de la classe :

a) par l'allocation d'une enveloppe fermée répartie entre les centres de services et les commissions scolaires dont le syndicat est affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ou à l'Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec (APEQ)¹ à la signature de l'Entente 2023-2028 :

- 2024-2025 : 17,94 M\$
- 2025-2026 : 17,94 M\$
- 2026-2027 : 17,94 M\$
- 2027-2028 : 17,94 M\$

b) la répartition des sommes entre les centres de services et les commissions scolaires s'effectue selon les paramètres budgétaires établis par le Ministère.

Le centre de services scolaire répartit les sommes entre les écoles et détermine les modèles d'organisation des services pour le primaire et le secondaire, à la suite des recommandations formulées par le comité paritaire, parmi les choix suivants :

- la mise en place de regroupements d'élèves répondant aux besoins particuliers des élèves. Ces regroupements peuvent notamment comprendre la classe ressource, le programme répit ou la classe spécialisée;
- l'ajout de ressources enseignantes en service direct à l'apprentissage des élèves.

Le comité paritaire formule ses recommandations à la suite des besoins déclarés par les comités au niveau de l'école.

¹ Mode de répartition selon les paramètres établis dans les règles budgétaires.

Les sommes non utilisées au cours de l'année scolaire où elles ont été allouées peuvent être utilisées par le centre de services, à partir du 1^{er} novembre de chaque année, à la suite des recommandations¹ du comité paritaire prévu à la clause 8-9.04 formulées au plus tard le 15 novembre de chaque année, aux fins et selon les modalités prévues à l'annexe 33, à la section 1 de l'annexe 49 ou à l'annexe 59. À défaut, les sommes non utilisées sont reportées à l'année scolaire suivante.

II- Soutien à l'enseignante ou l'enseignant

1. Allouer, à l'intérieur des règles budgétaires dans le cadre de la mesure 15374, selon les paramètres déjà établis pour cette mesure; les sommes sont réparties entre les centres de services et les commissions scolaires dont le syndicat est affilié à la FSE-CSQ ou à l'APEQ à la signature de l'Entente 2023-2028, aux fins suivantes :

par la libération du personnel enseignant pour l'élaboration et le suivi des plans d'intervention, notamment pour rencontrer les professionnelles ou professionnels et les enseignantes et enseignants spécialistes de l'école et pour communiquer avec les parents :

- 2024-2025 : 3,462 M\$
- 2025-2026 : 3,462 M\$
- 2026-2027 : 3,462 M\$
- 2027-2028 : 3,462 M\$

(Non arbitral)

III- Prévention et intervention rapide

1. Réviser la définition des élèves en difficulté d'apprentissage pour permettre une reconnaissance dès la fin de la 1^{re} année du 1^{er} cycle du primaire et pour mentionner que le trouble d'apprentissage est inclus dans cette définition.

L'élève en difficulté d'apprentissage est :

- a) au primaire, celui :

dont l'analyse de la situation démontre que les mesures de remédiation mises en place, par l'enseignante ou l'enseignant et par les autres intervenantes ou intervenants durant une période significative, ne lui permettent pas de progresser suffisamment afin de combler son retard au plan des apprentissages en français, langue d'enseignement ou en mathématique. Ce retard est établi en fonction de ce qui est attendu de lui compte tenu à la fois de son âge et du Programme de formation de l'école québécoise.

¹ Le défaut du comité paritaire de formuler des recommandations au plus tard le 15 novembre de chaque année ne peut empêcher le centre de services d'utiliser ces sommes, et ce, à compter du 16 novembre.

L'élève peut être reconnu en difficulté d'apprentissage en cours de cycle. Un élève pourrait être reconnu en difficulté d'apprentissage à la fin de la 1^{re} année du 1^{er} cycle, si l'analyse de ses besoins et capacités, réalisée dans le cadre du plan d'intervention, révèle que des difficultés importantes persistent dans le temps à la suite d'interventions rééducatives ciblées en fonction du Programme de formation de l'école québécoise et qu'il devient nécessaire de faire des adaptations aux exigences attendues pour cet élève.

- b) au secondaire, celui :

dont l'analyse de la situation démontre que les mesures de remédiation mises en place, par l'enseignante ou l'enseignant et par les autres intervenantes ou intervenants durant une période significative, ne lui permettent pas de progresser suffisamment afin de combler son retard au plan des apprentissages en français, langue d'enseignement et en mathématique. Ce retard est établi en fonction de ce qui est attendu de lui compte tenu à la fois de son âge et du Programme de formation de l'école québécoise.

Au primaire et au secondaire, les difficultés d'apprentissage incluent les troubles spécifiques d'apprentissage de type dyslexie-dysorthographe ou dyscalculie, la dysphasie légère à modérée et la déficience intellectuelle légère.

(Non arbitral)

- 2) Une nouvelle formule de déclenchement du processus de mise en place du plan d'intervention pour un élève en difficulté d'apprentissage compte tenu de la nouvelle définition sur les difficultés d'apprentissage :

- a) pour la durée de l'Entente 2023-2028;

(Non arbitral)

- b) par la mise en place de l'équipe du plan d'intervention par la direction de l'école pour analyser les besoins et capacités de l'élève, lorsqu'une enseignante ou un enseignant évalue que cet élève correspond à la définition d'un élève en difficulté d'apprentissage et qui a eu accès à des mesures d'appui.

- 3) Ajout de précisions dans les lignes directrices et référence à différents documents ministériels, notamment le guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité.

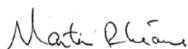
(Non arbitral)

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 9^e jour du mois de juin de l'an 2024.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES CENTRES
DE SERVICES SCOLAIRES
FRANCOPHONES (CPNCF)**



M^{me} Nancy Thivierge, présidente
CPNCF



M. Martin Rhéaume, vice-président
CPNCF



M^{me} Raphaëlle Chabot-Fournier, porte-parole
CPNCF



M^{me} Geneviève Lapointe, porte-parole
CPNCF



M^{me} Joëlle Landry, négociatrice
FCSSQ



M. Jean-François Roussel, négociateur
MEQ



M^{me} Valérie Gobeil, négociatrice
BNG

**POUR LA CENTRALE DES SYNDICATS
DU QUÉBEC (CSQ) POUR LE COMPTE
DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET
D'ENSEIGNANTS QU'ELLE
REPRÉSENTE**



M^{me} Josée Scalabrini, présidente
FSE-CSQ



M. Luc Gravel, vice-président
FSE-CSQ



M. Éric Thibodeau, porte-parole
FSE-CSQ



M^{me} Annie Lepage, porte-parole
FSE-CSQ



M^{me} Valérie Beaulieu, négociatrice
FSE-CSQ



M^{me} Donna Lessard, négociatrice
FSE-CSQ

1.2 Lettre d'entente de septembre 2009 - Annexe 42

LETTRÉ D'ENTENTE

ENTRE LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES FRANCOPHONES ET LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE
L'ENSEIGNEMENT (FSE-CSQ)

Objet : Suivi à donner à l'ajout d'enseignantes ou d'enseignants orthopédagogues à compter de l'année scolaire 2009-2010, tel que prévu à l'annexe XLII

Considérant l'entente E1 2005-2010 constituée de l'ensemble des dispositions négociées et agréées à l'échelle nationale conformément à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., c. R-8.2) ou résultant de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (L.Q., 2005, c.43);

Considérant que l'annexe XLII - Ressources aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et déclaration d'intention - fait partie intégrante de l'entente E1 2005-2010;

Considérant que cette annexe a été convenue dans le contexte où les parties reconnaissent l'importance de modifier substantiellement les dispositions relatives aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage permettant ainsi, une plus grande transparence et une meilleure implication des parties et des enseignantes et enseignants dans la répartition et l'organisation des services aux élèves;

Considérant la volonté partagée des parties de « déjudiciariser » l'organisation et la gestion des services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en contrepartie d'un ajout de ressources dédiées à ces élèves et de la reconnaissance que les sommes investies le sont dans l'objectif de procurer un réel ajout de services et de ressources par rapport à l'année scolaire 2005-2006 qui constitue l'année de référence;

Considérant qu'en vertu de l'annexe XLII, les parties ont convenu de se rencontrer au cours de l'année scolaire 2008-2009 afin de convenir des suites à donner à l'ajout d'enseignantes ou d'enseignants orthopédagogues et ce, à compter de l'année scolaire 2009-2010 :

- en s'assurant du maintien d'un service comparable en orthopédagogie dans le réseau scolaire à compter de l'année scolaire 2009-2010;
- en tenant compte du phénomène de la décroissance des effectifs scolaires;
- et en tenant compte des postes transférés aux enseignantes et enseignants ressources.

Considérant la volonté partagée par les parties d'assurer la meilleure stabilité possible des ressources en orthopédagogie dans le réseau à l'aube d'une nouvelle période de négociation;

Considérant les échanges tenus entre les parties au cours du printemps 2009;

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Les « considérants » font partie intégrante de la présente entente ;
2. Le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) fournit à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) le nombre¹ de ressources en orthopédagogie de l'année de base, tel que déclaré par les commissions scolaires à la requête d'informations 2009, ainsi que la répartition des 600 postes par commission scolaire tels qu'alloués par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
3. Le CPNCF s'assure que ce niveau de ressources en orthopédagogie à l'échelle nationale au 30 juin 2009 soit maintenu au cours de l'année scolaire 2009-2010 par les commissions scolaires;
4. Le CPNCF s'engage à informer l'ensemble des commissions scolaires dont le syndicat d'enseignantes et d'enseignants est affilié à la FSE-CSQ du contenu de la présente lettre d'entente dans les meilleurs délais et ce, à compter de sa signature par les parties;
5. Les parties s'engagent à s'informer l'une et l'autre de toute problématique en lien avec l'application de la présente lettre d'entente dans la perspective de procéder aux vérifications nécessaires afin de dénouer les impasses, le cas échéant.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 25^e jour du mois de septembre de l'an 2009.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)



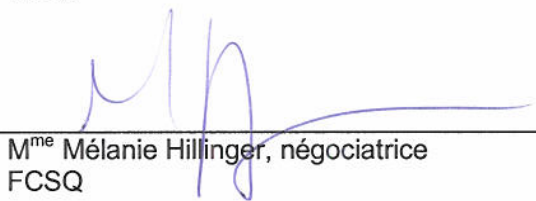
M. Bernard Tremblay, président
CPNCF



M. Jean Beauchesne, vice-président
CPNCF

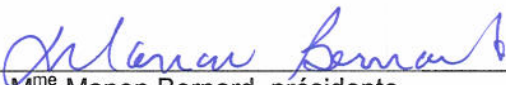


M^{me} Linda Boutin, négociatrice
MELS

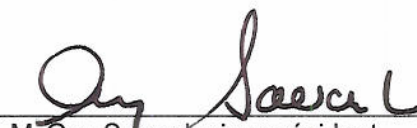


M^{me} Mélanie Hillinger, négociatrice
FCSQ

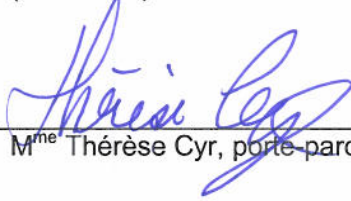
POUR LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS
DE L'ENSEIGNEMENT (FSE-CSQ)



M^{me} Manon Bernard, présidente
(FSE-CSQ)



M. Guy Savard, vice-président
(FSE-CSQ)



M^{me} Thérèse Cyr, porte-parole

¹ Présenté à l'annexe ci-jointe; cette annexe faisant partie intégrante de la présente lettre d'entente.

ENSEIGNANTS ORTHOPÉDAGOGUES - ANNÉE DE BASE ET AJOUT DE POSTES

NOMBRE DE RESSOURCES DÉCLARÉ PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

NOMBRE DE POSTES ALLOUÉS PAR LE MELS

Code CS	Commission scolaire	ETP Orthopédagogie Année de base déclaré par les commissions scolaires	Ajout Ens.-Ortho sur 3 ans par le MELS	ETP transférés ens.- ortho à enseignant ressources déclarés par les commissions scolaires	Total ressources en orthopédagogie
689000	du Littoral	1,80	0,84		2,64
711000	des Monts-et-Marées	14,00	3,66		17,66
712000	des Phares	22,00	5,94		27,94
713000	du Fleuve-et-des-Lacs	10,59	3,18		13,77
714000	de Karmouraska- Rivière du-Loup	14,88	4,71	0,17	19,42
721000	du Pays-des-Bleuets	16,00	4,81		20,81
722000	du Lac-Saint-Jean	21,11	4,30		25,42
723000	des Rives-du-Saguenay	34,50	7,50		42,00
724000	de la Jonquière	20,24	4,98		25,22
731000	de Charlevoix	11,91	2,23		14,14
732000	de la Capitale	34,00	14,90		48,90
733000	des Découvreurs	20,94	8,01		28,95
734000	des Premières-Seigneuries	26,16	14,49		40,65
735000	de Portneuf	11,90	3,51		15,41
741000	du Chemin-du-Roy	27,77	10,97		38,74
742000	de l'Énergie	23,60	6,81	2,07	28,34
751000	des Haut-Cantons	9,60	4,67		14,27
752000	de la Région-de-Sherbrooke	26,20	12,29		38,49
753000	des Sommets	10,85	5,89		16,75
761000	de la Pointe-de-l'Île	39,75	19,27		59,02
762000	de Montréal	156,30	50,18		206,48
763000	Marguerite-Bourgeoys	48,12	25,70		73,82
771000	des Draveurs	39,60	10,96	1,96	48,60
772000	des Portages-de-l'Outaouais	27,50	8,69		36,19
773000	au Cœur-des-Vallées	11,20	4,39		15,59
774000	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	7,30	2,53		9,83
781000	du Lac-Témiscamingue	7,80	1,63		9,43
782000	de Rouyn-Noranda	15,49	3,50		18,99
783000	Harricana	4,50	2,47		6,97
784000	de l'Or-et-des-Bois	8,45	3,55		12,00
785000	du Lac-Abitibi	1,00	2,14		3,14
791000	de l'Estuaire	7,00	3,73		10,73
792000	du Fer	9,60	3,13		12,73
793000	de la Moyenne-Côte-Nord	4,12	0,65		4,77
801000	de la Baie-James	7,19	1,43		8,62
811000	des Îles	3,40	1,02		4,42
812000	des Chic-Chocs	12,10	2,51		14,61
813000	René Lévesque	12,13	4,05		16,18

Code CS	Commission scolaire	ETP Orthopédagogie Année de base déclaré par les commissions scolaires	Ajout Ens.-Ortho sur 3 ans par le MELS	ETP transférés ens.- ortho à enseignant ressources déclarés par les commissions scolaires	Total ressources en orthopédagogie
821000	de la Côte-du-Sud	19,12	6,26		25,38
822000	des Appalaches	11,35	3,37		14,72
823000	de la Beauce Etchemin	34,05	10,70		44,75
824000	des Navigateurs	30,20	13,01		43,21
831000	de Laval	57,80	24,15		81,95
841000	des Affluents	30,90	20,77		51,67
842000	des Samares	27,20	14,88		42,08
851000	de la Seigneurie-des-Mille-Îles	42,75	23,42		66,17
852000	de la Rivière-du-Nord	38,77	12,97		51,74
853000	des Laurentides	14,90	5,05		19,95
854000	Pierre-Neveu	8,25	3,07		11,32
861000	de Sorel-Tracy	9,10	3,59		12,69
862000	de Saint-Hyacinthe	22,46	8,30		30,76
863000	des Hautes-Rivières	26,20	12,07		38,27
864000	Marie-Victorin	46,00	21,55		67,55
865000	des Patriotes	57,77	19,73		77,50
866000	de Val-des-Cerfs	35,60	9,61	2,61	42,60
867000	des Grandes-Seigneuries	32,68	13,70		46,38
868000	de la Vallée-des-Tisserands	16,80	5,83		22,63
869000	des Trois-Lacs	21,00	8,61		29,61
871000	de la Riveraine	4,20	3,94		8,14
872000	des Bois-Francs	23,50	7,77		31,27
873000	des Chênes	20,50	7,51		28,01
881000	Central Quebec	7,00	3,20		10,20
882000	Eastern Shores	3,00	1,27	0,33	3,94
883000	Eastern Townships	15,26	4,17		19,43
884000	Riverside	20,30	6,87		27,17
885000	Sir- Wilfrid-Laurier	31,10	8,75		39,85
886000	Western Quebec	11,70	4,83		16,53
887000	English-Montreal	46,00	16,43		62,43
888000	Lester-B._Pearson	58,75	16,73		75,48
889000	New Frontiers	5,08	2,64		7,72
Totaux		1609,90	600,00	7,14	2202,76

2. Droits parentaux

1.2 Lettre d'entente de septembre 2009 - Annexe 42

LETTRE D'ENTENTE HORS CONVENTION

ENTRE

D'UNE PART,

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR
LES COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)**

ET

D'AUTRE PART,

**LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ)
POUR LE COMPTE DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS
QU'ELLE REPRÉSENTE**

OBJET : Retrait préventif et paies d'été

30 novembre 2010

CONSIDÉRANT qu'une enseignante qui n'a pu être affectée provisoirement dans le cadre d'un retrait préventif selon les dispositions prévues à la clause 5-13.18 de l'Entente a droit à un congé spécial pendant lequel cette enseignante reçoit une indemnité de remplacement du revenu de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);

CONSIDÉRANT que cette indemnité, selon la jurisprudence, ne constitue pas un traitement au sens de l'Entente et que la CSST cesse de la verser au plus tard à la fin de l'année de travail;

CONSIDÉRANT que ceci a un impact à la baisse sur les paies d'été de l'enseignante visée;

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de l'Entente, notamment celles contenues à l'article 6-8.00 (particulièrement la clause 6-8.01);

CONSIDÉRANT l'intention des parties de favoriser une application des dispositions de l'Entente faisant en sorte que les paies d'été d'une enseignante ne soient pas diminuées du seul fait qu'elle ait bénéficié d'un retrait préventif au cours de l'année de travail;

CONSIDÉRANT les échanges tenus à cet égard entre le Gouvernement et la CSQ;

CONSIDÉRANT les définitions énoncées ci-après;

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante de la présente lettre.

2. Définitions

Aux fins de cette lettre, les mots ou expressions suivants signifient :

- a) Entente : l'Entente 2010-2015 intervenue entre les parties;
- b) Paies d'été : les derniers des 26 versements de traitement prévus à l'Entente (clause 6-8.01) effectués par la commission après la fin de l'année de travail (juillet et août);
- c) Retrait préventif : celui visé à la clause 5-13.18 de l'Entente et à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1).

3. Application

La présente lettre s'applique à l'enseignante qui a cessé son travail dans le cadre d'un retrait préventif au cours de l'année de travail et qui bénéficie de l'article 6-8.00 de l'Entente, particulièrement de la clause 6-8.01.

4. But

Le but de la présente lettre est de faire en sorte que les paies d'été de l'enseignante ayant bénéficié d'un retrait préventif au cours de l'année de travail ne soient pas diminuées du seul fait de ce retrait préventif.

5. Paies d'été

Aux seules fins du calcul des paies d'été, chacun des jours où l'enseignante a été en retrait préventif au cours de l'année de travail est réputé « jour de travail » et en conséquence, l'enseignante est réputée avoir « gagné » 1/200 de son traitement annuel applicable pour chacun de ces jours.

6. Limitation des droits

La présente lettre ne peut avoir pour effet de conférer à l'enseignante visée un avantage monétaire ou non monétaire dont elle n'aurait pas bénéficié si elle n'avait pas cessé le travail pour bénéficier du retrait préventif.

De façon particulière, l'application de cette lettre ne peut avoir pour effet qu'une enseignante en congé de maternité, ayant bénéficié d'un retrait préventif, reçoive pour ses paies d'été plus que ce qu'elle aurait reçu si elle n'avait pas bénéficié d'un tel retrait.

30 novembre 2010

7. Comité national de concertation

La présente lettre étant hors convention ne peut faire l'objet d'un grief ni être utilisée dans le cadre de quelque procédure que ce soit.

Cependant, tout problème lié à son application, son interprétation ou son expiration peut être soumis pour étude au comité national de concertation par l'une ou l'autre des parties.

8. Application de l'alinéa c) de la clause 6-8.01

La présente lettre s'applique en faisant les adaptations nécessaires au regard de l'enseignante visée à l'alinéa c) de la clause 6-8.01 qui a bénéficié d'un retrait préventif au cours de l'année de travail.

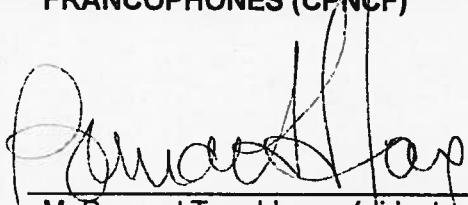
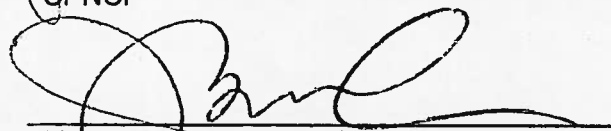
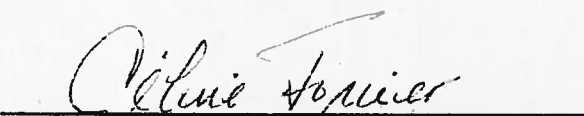
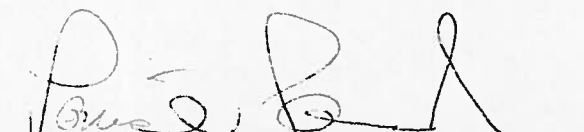
9. Entrée en vigueur et durée

La présente lettre entre en vigueur à la date de la signature de l'Entente et n'a aucun effet rétroactif.

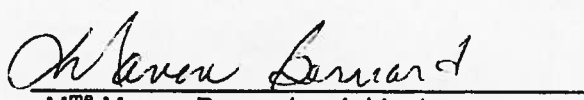
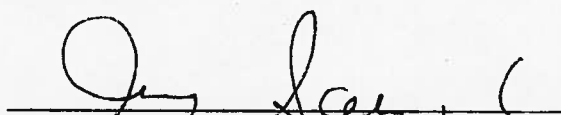
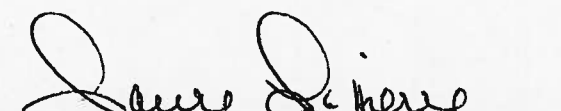
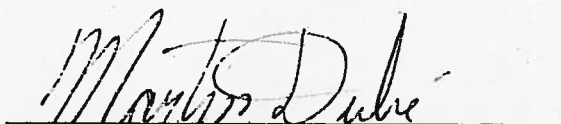
Elle demeure en vigueur jusqu'à ce que la CSST ait révisé son mode de versement de l'indemnité de remplacement du revenu lors d'un retrait préventif, de façon à corriger la situation à l'origine de la présente lettre d'entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 30^e jour du mois novembre 2010.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES
COMMISSIONS SCOLAIRES
FRANCOPHONES (CPNCF)


M. Bernard Tremblay, président
CPNCF
M. Jean Beauchesne, vice-président
CPNCF
M. Jean-François Dolbec, porte-parole
M^{me} Céline Forcier, négociatrice FCSQ
M^{me} Louise Paradis, négociatrice MELS

POUR LA FÉDÉRATION DES
SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT
(FSE-CSQ)


M^{me} Manon Bernard, présidente
FSE-CSQ
M. Guy Savard, vice-président
M^{me} Laure Lapierre, porte-parole
M. Martin Dubé, négociateur
M. Marc Séguin, négociateur

3. Amendements à l'annexe 46

Liste des écoles situées en milieux défavorisés

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

D'UNE PART,

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR
LES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)**

ET

D'AUTRE PART,

**LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ)
POUR LE COMPTE DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS
QU'ELLE REPRÉSENTE**

Objet : Modification apportée à l'annexe 46 de l'Entente nationale E1 2023-2028

CONSIDÉRANT que les modalités d'amendement prévues à la clause 9-5.01 de l'Entente nationale E1 2023-2028 ne trouvent pas application;

CONSIDÉRANT que les élèves de l'École du Bon-Vent (821132) ont fréquenté temporairement le bâtiment Des Rayons-de-Soleil (821038) pour l'année scolaire 2024-2025, et que, par conséquent, le centre de services scolaire (CSS) de la Côte-du-Sud disposera du financement, pour le bâtiment du Bon-Vent (821032), pour la mise en œuvre des ratios maître-élèves applicables aux milieux défavorisés, conformément à la clause 8-8.03 A) 4).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

I- L'Annexe 46 de l'Entente nationale E1 2023-2028 est remplacée par ce qui suit :

ANNEXE 46 LISTE DES ÉCOLES SITUÉES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS¹²

Cette liste sera mise à jour lorsque les résultats de recensements provenant de Statistique Canada seront connus par l'entremise du Comité national de concertation.

Section 1 : Liste des écoles³ de niveau primaire

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
1)	Monts-et-Marées	711002	École Lac-au-Saumon	711002	Lac-au-Saumon
2)	Monts-et-Marées	711007	École Saint-Vianney-Saint-Tharcisius	711007	Saint-Vianney
3)	Monts-et-Marées	711007	École Saint-Vianney-Saint-Tharcisius	711008	Saint-Tharcisius
4)	Monts-et-Marées	711014	École Saint-Léon-le-Grand	711014	Saint-Léon-le-Grand
5)	Monts-et-Marées	711015	École Soeur-Rachel-Fournier	711015	Des Trois-Boisés de Saint-Moise
6)	Monts-et-Marées	711016	École Saint-Damase - La Volière	711016	Des Trois-Boisés de Saint-Damase
7)	Monts-et-Marées	711016	École Saint-Damase - La Volière	711017	Des Trois-Boisés de Saint-Noël
8)	Monts-et-Marées	711028	École Saint-Rosaire	711028	Primaire de Causapscal
9)	Monts-et-Marées	711033	École Émile-Dubé	711033	Des Grands-Horizons de Saint-Adelme
10)	Monts-et-Marées	711037	École Zénon-Soucy	711037	Zénon-Soucy
11)	Monts-et-Marées	711042	École Le Marinier	711042	Des Grands-Horizons Des Méchins
12)	Monts-et-Marées	711081	École Saint-René-Goupil	711081	Saint-René
13)	Phares	712007	École du Grand-Pavois	712034	Sainte-Agnès
14)	Phares	712011	École de la Colombe	712001	La Colombe
15)	Phares	712025	École Boijoli	712064	Boijoli
16)	Phares	712032	École des Cheminots	712016	Aux-Quatre-Vents
17)	Phares	712032	École des Cheminots	712018	L'Envol

¹ Une école identifiée à la présente annexe, qui a été détruite et reconstruite à l'intérieur de la même unité de peuplement, est réputée faire partie intégrante de la liste prévue à la présente annexe malgré une modification de son code de bâtiment.

² La mise à jour de l'annexe 46 sera applicable à compter de l'année scolaire 2026-2027.

³ Liste des bâtiments avec la présence d'élèves de niveau primaire dont le rang décile est de 9 ou 10, rang décile basé sur l'indice de milieu socio-économique 2024-2025 composé de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (2/3) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (1/3). Les données socio-économiques sur les familles avec enfants proviennent du Recensement canadien de 2021.

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
18)	Phares	712034	École du Portage	712013	Clair-Soleil
19)	Phares	712034	École du Portage	712014	De la Rivière
20)	Phares	712036	École des Hauts-Plateaux	712003	De la Source
21)	Fleuve-et-des-Lacs	713022	École primaire du Transcontinental	713022	Saint-David
22)	Fleuve-et-des-Lacs	713022	École primaire du Transcontinental	713024	Marie-Reine-des-Cœurs
23)	Fleuve-et-des-Lacs	713022	École primaire du Transcontinental	713025	Saint-Joseph
24)	Fleuve-et-des-Lacs	713022	École primaire du Transcontinental	713031	Des-Verts-Sommets
25)	Fleuve-et-des-Lacs	713022	École primaire du Transcontinental	713027	Notre-Dame-de-Grâces
26)	Fleuve-et-des-Lacs	713022	École primaire du Transcontinental	713029	De Saint-Marc
27)	Fleuve-et-des-Lacs	713108	École La Source	713108	De la Source
28)	Fleuve-et-des-Lacs	713108	École La Source	713112	De l'Étincelle
29)	Fleuve-et-des-Lacs	713108	École La Source	713128	De la Vallée-des-Lacs
30)	Kamouraska-Rivière-du-Loup	714003	École des Vieux-Moulins et Saint-Modeste	714084	Des Vieux-Moulins
31)	Kamouraska-Rivière-du-Loup	714016	École des Vents-et-Marées, de la Pruchière et de l'Amitié	714002	De la Pruchière
32)	Kamouraska-Rivière-du-Loup	714016	École des Vents-et-Marées, de la Pruchière et de l'Amitié	714008	De l'Amitié
33)	Pays-des-Bleuets	721030	École Maria-Goretti	721013	Maria-Goretti
34)	Pays-des-Bleuets	721059	École Notre-Dame-de-Lourdes	721035	Notre-Dame-de-Lourdes
35)	Lac-Saint-Jean	722111	École du Saint-Sacrement	722018	Saint-Sacrement
36)	Lac-Saint-Jean	722207	École Sainte-Hélène	722032	Sainte-Hélène
37)	Lac-Saint-Jean	722210	École primaire Garnier	722034	Garnier
38)	Rives-du-Saguenay	723137	École Du Vallon	723037	Du Vallon
39)	Rives-du-Saguenay	723172	École primaire et secondaire Fréchette	723072	Fréchette
40)	Jonquière	724035	École Saint-Jean-de-Bégin	724032	Saint-Jean-de-Bégin
41)	Capitale	732003	École Sans-Frontière	732003	Sans-Frontière
42)	Capitale	732026	École Marguerite-Bourgeoys	732026	Marguerite-Bourgeoys
43)	Capitale	732031	École Notre-Dame-du-Canada	732031	Notre-Dame-du-Canada
44)	Capitale	732033	École Sacré-Cœur	732033	Sacré-Cœur
45)	Capitale	732035	École Saint-Albert-le-Grand	732035	Saint-Albert-le-Grand
46)	Capitale	732043	École Saint-Malo	732043	Saint-Malo
47)	Capitale	732047	École des Jeunes-du-Monde	732046	Jeunes-du-Monde, Champfleury
48)	Capitale	732047	École des Jeunes-du-Monde	732047	Jeunes-du-Monde, Bardy
49)	Capitale	732048	École des Berges	732048	Des Berges
50)	Capitale	732051	École Sainte-Odile	732051	Sainte-Odile
51)	Capitale	732083	École Stadacona	732083	Stadacona
52)	Premières-Seigneuries	734006	École de la Pléiade	734006	De la Pléiade
53)	Premières-Seigneuries	734032	École de la Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil	734033	De la Place de l'Éveil
54)	Chemin-du-Roy	741027	École aux Deux-Étangs	741026	Sainte-Madeleine
55)	Chemin-du-Roy	741030	École Dollard	741030	Dollard
56)	Chemin-du-Roy	741040	École Mond'Ami	741064	Saint-Philippe
57)	Chemin-du-Roy	741050	École Marie-Leneuf	741050	Marie-Leneuf
58)	Chemin-du-Roy	741054	École Curé-Chamberland	741054	Curé-Chamberland
59)	Chemin-du-Roy	741058	École Cardinal-Roy	741058	Cardinal-Roy
60)	Chemin-du-Roy	741060	École Saint-Pie-X	741060	Saint-Pie-X
61)	Chemin-du-Roy	741061	École Jacques-Buteux	741061	Jacques-Buteux
62)	Chemin-du-Roy	741062	École Sainte-Thérèse	741062	Sainte-Thérèse
63)	Chemin-du-Roy	741064	École St-Philippe	741064	Saint-Philippe
64)	Chemin-du-Roy	741067	École alternative Freinet de Trois-Rivières	741067	Saint-Sacrement
65)	Chemin-du-Roy	741068	École Saint-Paul	741068	Saint-Paul
66)	Chemin-du-Roy	741074	École Saint-François-d'Assise	741074	Saint-François-d'Assise
67)	Chemin-du-Roy	741078	École Lavolette	741076	Sainte-Catherine-de-Sienne
68)	Chemin-du-Roy	741078	École Lavolette	741078	Saint-Dominique
69)	Chemin-du-Roy	741092	École primaire de Louiseville	741092	Saint-Louis
70)	Chemin-du-Roy	741092	École primaire de Louiseville	741097	Jean-XXIII
71)	Chemin-du-Roy	741092	École primaire de Louiseville	741116	Panneton
72)	Chemin-du-Roy	741098	École Belle-Vallée	741098	Rinfret
73)	Chemin-du-Roy	741098	École Belle-Vallée	741107	Saint-Justin
74)	Chemin-du-Roy	741122	École de Yamachiche-Saint-Léon	741122	Omer-Jules-Désaulniers
75)	Énergie	742006	École des Boisés	742006	Des Boisés
76)	Énergie	742008	École des Vallons-Notre-Dame de la Joie-Notre-Dame-des-Neiges	742008	Notre-Dame-des-Neiges
77)	Énergie	742008	École des Vallons-Notre-Dame de la Joie-Notre-Dame-des-Neiges	742009	Notre-Dame-de-la-Joie
78)	Énergie	742039	École Lac-à-la-Tortue	742039	Pavillon Notre-Dame
79)	Énergie	742039	École Lac-à-la-Tortue	742041	Pavillon Jacques-Cartier

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
80)	Énergie	742047	École Jacques-Buteux - Maternelle Jacques-Buteux	742053	Jacques-Buteux
81)	Énergie	742059	École Notre-Dame-de-l'Assomption	742059	Notre-Dame-de-l'Assomption
82)	Énergie	742064	École La Croisière – Plein Soleil – Primadel	742068	La Croisière
83)	Énergie	742078	École Saint-Joseph	742078	Saint-Joseph
84)	Énergie	742083	École Immaculée-Conception	742083	Immaculée-Conception
85)	Énergie	742093	École Saint-Jacques	742093	Saint-Jacques
86)	Énergie	742101	École des Phénix	742101	Des Phénix
87)	Énergie	742104	École Centrale	742104	Centrale
88)	Énergie	742244	École La Chrysalide	742044	La Chrysalide
89)	Énergie	742264	École alternative de Mékinac	742064	Primadel / alternative de Mékinac
90)	Hauts-Cantons	751063	École Notre-Dame-de-Lorette	751063	Notre-Dame-de-Lorette
91)	Hauts-Cantons	751068	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	751068	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
92)	Hauts-Cantons	751086	École de la Feuille-d'Or	751086	De la Feuille-d'Or
93)	Hauts-Cantons	751091	École de la Source	751091	De Nantes
94)	Hauts-Cantons	751094	École des Monts-Blancs	751094	Des Monts-Blancs
95)	Hauts-Cantons	751095	École de la Voie-Lactée	751002	De la Voie-Lactée
96)	Région-de-Sherbrooke	752005	École Desjardins	752155	Desjardins
97)	Région-de-Sherbrooke	752013	École LaRocque	752132	LaRocque
98)	Région-de-Sherbrooke	752016	École Marie-Reine	752165	Marie Reine
99)	Région-de-Sherbrooke	752023	École Pie-X de l'Assomption	752154	Pavillon de l'Assomption
100)	Région-de-Sherbrooke	752023	École Pie-X de l'Assomption	752161	Pavillon Pie-X
101)	Région-de-Sherbrooke	752027	École des Quatre-Vents	752145	Quatre-Vents (Pavillon Union)
102)	Région-de-Sherbrooke	752027	École des Quatre-Vents	752156	Quatre-Vents (Pavillon Belvédère)
103)	Région-de-Sherbrooke	752031	École des Avenues	752146	Pavillon de la Sainte-Famille
104)	Région-de-Sherbrooke	752031	École des Avenues	752151	Pavillon Laporte
105)	Région-de-Sherbrooke	752033	École Sylvestre	752138	Sylvestre
106)	Sommets	753003	École de la Passerelle	753011	De la Passerelle
107)	Sommets	753007	École Masson	753007	Masson
108)	Sommets	753022	École Saint-Jean-Bosco	753022	Saint-Jean-Bosco
109)	Sommets	753028	École du Baluchon	753028	Du Baluchon
110)	Sommets	753063	École-Notre-Dame-des-Érables	753063	Notre-Dame-des-Érables
111)	Sommets	753066	École Saint-Laurent	753066	Saint-Laurent
112)	Pointe-de-l'Île	761001	École Saint-Octave	761054	Saint-Octave
113)	Pointe-de-l'Île	761006	École Sainte-Marguerite-Bourgeoys	761051	Sainte-Marguerite-Bourgeoys
114)	Pointe-de-l'Île	761008	École Montmartre	761012	Montmartre
115)	Pointe-de-l'Île	761020	École Alphonse-Pesant	761034	Alphonse-Pesant
116)	Pointe-de-l'Île	761021	École Gabrielle-Roy	761046	Gabrielle-Roy
117)	Pointe-de-l'Île	761022	École La Dauversière	761018	La Dauversière
118)	Pointe-de-l'Île	761023	École Lambert-Closse	761008	Lambert-Closse
119)	Pointe-de-l'Île	761024	École Pie XII	761007	Pie-XII
120)	Pointe-de-l'Île	761028	École Général Vanier	761079	Général-Vanier
121)	Pointe-de-l'Île	761033	École Des Rosaïes	761023	Des Rosaïes
122)	Pointe-de-l'Île	761050	École Adélarde-Desrosiers	761011	Adélarde-Desrosiers
123)	Pointe-de-l'Île	761052	École De la Fraternité	761004	De la Fraternité
124)	Pointe-de-l'Île	761052	École De la Fraternité	761061	De la Fraternité (Annexe)
125)	Pointe-de-l'Île	761054	École Jean-Nicolet	761026	Jean-Nicolet
126)	Pointe-de-l'Île	761054	École Jean-Nicolet	761072	Jean-Nicolet (Annexe)
127)	Pointe-de-l'Île	761055	École Jules-Verne	761042	Jules-Verne
128)	Pointe-de-l'Île	761057	École Le Carignan	761033	Le Carignan
129)	Pointe-de-l'Île	761059	École Pierre-de-Coubertin	761010	Pierre-De-Coubertin
130)	Pointe-de-l'Île	761060	École René-Guénette	761040	René-Guenette
131)	Pointe-de-l'Île	761060	École René-Guénette	761063	René-Guenette (Annexe)
132)	Pointe-de-l'Île	761062	École Saint-Rémi	761056	Saint-Rémi
133)	Pointe-de-l'Île	761063	École Saint-Vincent-Marie	761059	Saint-Vincent-Marie
134)	Pointe-de-l'Île	761064	École Sainte-Colette	761019	Sainte-Colette
135)	Pointe-de-l'Île	761064	École Sainte-Colette	761041	Sainte-Colette (Annexe)
136)	Pointe-de-l'Île	761066	École Sainte-Gertrude	761048	Sainte-Gertrude
137)	Pointe-de-l'Île	761072	École Le Tournesol	761057	Le Tournesol
138)	Montréal	762002	École Armand-Lavergne	762029	Armand-Lavergne
139)	Montréal	762009	École Sainte-Claire	762199	Sainte-Claire
140)	Montréal	762010	École Sainte-Louise-de-Marillac	762219	Sainte-Louise-de-Marillac, annexe
141)	Montréal	762012	École Saint-François-d'Assise	762016	Saint-François-d'Assise
142)	Montréal	762017	École Louis-Dupire	762036	Louis-Dupire
143)	Montréal	762022	École Notre-Dame-des-Victoires	762135	Notre-Dame-Des-Victoires, annexe
144)	Montréal	762025	École Saint-Clément	762082	Saint-Clément

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
145)	Montréal	762028	École Maisonneuve	762103	Maisonneuve
146)	Montréal	762033	École Saint-Nom-de-Jésus	762152	Saint-Nom-De-Jésus
147)	Montréal	762034	École Bienville	762020	Bienville
148)	Montréal	762036	École Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs	762019	Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs
149)	Montréal	762036	École Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs	762313	Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs
150)	Montréal	762039	École Léonard-De Vinci	762107	Léonard-De Vinci, annexe
151)	Montréal	762039	École Léonard-De Vinci	762412	Léonard-De Vinci
152)	Montréal	762041	École Baril	762202	Baril
153)	Montréal	762043	École Sainte-Bernadette-Soubirous	762409	Sainte-Bernadette-Soubirous
154)	Montréal	762054	École Sainte-Lucie	762213	Sainte-Lucie
155)	Montréal	762055	École Montcalm	762398	Montcalm
156)	Montréal	762059	École Marie-Rivier, pavillon Louvain	762333	Marie-Rivier, pavillon Legendre
157)	Montréal	762059	École Marie-Rivier, pavillon Louvain	762348	Marie-Rivier, pavillon Louvain
158)	Montréal	762061	École Saint-Bernardin	762309	Saint-Bernardin, annexe
159)	Montréal	762061	École Saint-Bernardin	762236	Saint-Bernardin
160)	Montréal	762063	École Saint-Mathieu	762235	Saint-Mathieu, annexe
161)	Montréal	762063	École Saint-Mathieu	762282	Saint-Mathieu
162)	Montréal	762068	École Saint-Anselme	762047	Saint-Anselme
163)	Montréal	762069	École Saints-Martyrs-Canadiens	762195	Saints-Martyrs-Canadiens, pavillon Sauriol
164)	Montréal	762076	École Saint-Grégoire-le-Grand	762299	Saint-Grégoire-le-Grand
165)	Montréal	762080	École Champlain	762073	Champlain
166)	Montréal	762084	École Saint-Gabriel-Lalemant	762298	Saint-Gabriel-Lalemant
167)	Montréal	762090	École Le Plateau	762196	Le Plateau
168)	Montréal	762091	École Marguerite-Bourgeoys	762006	Marguerite-Bourgeoys
169)	Montréal	762120	École Saint-Simon-Apôtre	762341	Saint-Simon-Apôtre
170)	Montréal	762122	École Barclay	762090	Barclay
171)	Montréal	762128	École Barthélemy-Vimont	762042	Barthélemy-Vimont
172)	Montréal	762128	École Barthélemy-Vimont	762098	Barthélemy-Vimont, annexe
173)	Montréal	762129	École De la Petite-Bourgogne	762024	De la Petite Bourgogne
174)	Montréal	762130	École Charles-Lemoine	762021	Charles-Lemoine
175)	Montréal	762135	École Bedford	762091	Bedford
176)	Montréal	762139	École Victor-Rousselot	762054	Victor-Rousselot
177)	Montréal	762140	École Ludger-Duvernay	762498	Ludger-Duvernay
178)	Montréal	762144	École Lucille-Teasdale	762175	Lucille-Teasdale
179)	Montréal	762145	École Gilles-Vigneault	762096	Gilles-Vigneault
180)	Montréal	762145	École Gilles-Vigneault	762323	Gilles-Vigneault, annexe temporaire
181)	Montréal	762146	École Sainte-Odile	762304	Sainte-Odile, annexe
182)	Montréal	762146	École Sainte-Odile	762390	Sainte-Odile
183)	Montréal	762147	École Alice-Parizeau	762031	Alice-Parizeau
184)	Montréal	762149	École Saint-Pascal-Baylon	762069	Saint-Pascal-Baylon
185)	Montréal	762151	École Louisbourg	762102	Louisbourg
186)	Montréal	762152	École des Nations	762184	Des Nations (Propriété de la CS English-Montréal)
187)	Montréal	762154	École Saint-Zotique	762005	Saint-Zotique
188)	Montréal	762162	École Marie-de-l'Incarnation	762053	Marie-de-l'Incarnation
189)	Montréal	762164	École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	762326	Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
190)	Montréal	762166	École Dollard-des-Ormeaux	762141	Dollard-des-Ormeaux
191)	Montréal	762167	École Saint-Jean-de-Matha	762286	Cœur-Immaculé-de-Marie
192)	Montréal	762167	École Saint-Jean-de-Matha	762347	Honoré-Mercier
193)	Montréal	762181	École Saint-Raymond	762188	Saint-Raymond
194)	Montréal	762207	École Charles-Bruneau	762281	Charles-Bruneau
195)	Montréal	762208	École Dominique-Savio	762854	Dominique-Savio Annexe, primaire
196)	Montréal	762208	École Dominique-Savio	762874	Dominique-Savio, secondaire
197)	Montréal	762209	École Saint-Pierre-Apôtre	762240	Saint-Pierre-Apôtre
198)	Montréal	762215	École de l'Étincelle	762050	Lambert-Closse
199)	Montréal	762215	École de l'Étincelle	762093	De l'Étincelle
200)	Marguerite-Bourgeoys	763005	École Bois-Franc-Aquarelle	763003	Bois-Franc-Aquarelle, édifice Aquarelle
201)	Marguerite-Bourgeoys	763005	École Bois-Franc-Aquarelle	763005	Bois-Franc-Aquarelle, édifice Bois-Franc
202)	Marguerite-Bourgeoys	763007	École Édouard-Laurin	763007	Édouard-Laurin
203)	Marguerite-Bourgeoys	763008	École Enfant-Soleil	763008	Enfant-Soleil

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
204)	Marguerite-Bourgeois	763011	École Henri-Beaulieu	763011	Henri-Beaulieu
205)	Marguerite-Bourgeois	763014	École Laurentide	763014	Laurentide
206)	Marguerite-Bourgeois	763020	École Jean-Grou	763099	Jean-Grou
207)	Marguerite-Bourgeois	763024	École des Grands-Êtres	763138	Des Grands-Êtres
208)	Marguerite-Bourgeois	763106	École Laurendeau-Dunton	763037	Laurendeau-Dunton (français)
209)	Marguerite-Bourgeois	763109	École Martin-Bélanger	763040	Martin-Bélanger, édifice Martin
210)	Marguerite-Bourgeois	763109	École Martin-Bélanger	763054	Martin-Bélanger, édifice de la Petite-Maison
211)	Marguerite-Bourgeois	763109	École Martin-Bélanger	763095	Martin-Bélanger, édifice Bélanger
212)	Marguerite-Bourgeois	763111	École Notre-Dame-de-la-Paix	763042	Notre-Dame-de-la-Paix
213)	Marguerite-Bourgeois	763115	École Paul-Jarry	763046	Paul-Jarry
214)	Marguerite-Bourgeois	763116	École Philippe-Morin	763047	Philippe-Morin
215)	Marguerite-Bourgeois	763117	École Sainte-Catherine-Labouré	763048	Sainte-Catherine-Labouré
216)	Marguerite-Bourgeois	763119	École Terre-des-Jeunes	763129	Terre-des-Jeunes
217)	Marguerite-Bourgeois	763129	École L'Eau-Vive	763135	L'Eau-Vive
218)	Marguerite-Bourgeois	763130	École des Berges-de-Lachine	763057	Des Berges-de-Lachine
219)	Marguerite-Bourgeois	763204	École Harfang-des-Neiges	763067	Harfang-des-Neiges, édifice Lauzon
220)	Marguerite-Bourgeois	763213	École Perce-Neige	763076	Perce-Neige
221)	Marguerite-Bourgeois	763224	École du Bois-de-Liesse	763137	Du Bois-de-Liesse
222)	Marguerite-Bourgeois	763237	École John-F.-Kennedy	763094	John-F.-Kennedy, édifice Bélanger
223)	Draveurs	771001	École Carle	771189	Carle
224)	Draveurs	771008	École de la Colline	771002	De la Colline
225)	Draveurs	771010	École Le Tremplin	771219	Le Tremplin
226)	Draveurs	771013	École du Nouveau-Monde	771077	Du Nouveau-Monde (édifice Renaud)
227)	Draveurs	771013	École du Nouveau-Monde	771078	Du Nouveau-Monde (édifice Monseigneur-Lemieux)
228)	Draveurs	771013	École du Nouveau-Monde	771079	Du Nouveau-Monde (édifice Saint-Rosaire)
229)	Draveurs	771017	École La Source	771206	La Source
230)	Draveurs	771051	École de la Traversée	771097	De la Traversée (édifice Sainte-Maria Goretti)
231)	Draveurs	771057	École des Trois-Saisons	771105	Des Trois-Saisons (édifice St-Pie X)
232)	Draveurs	771057	École des Trois-Saisons	771101	Des Trois-Saisons (édifice Lavictoire)
233)	Portages-de-l'Outaouais	772013	École Saint-Paul	772120	Saint-Paul
234)	Portages-de-l'Outaouais	772015	École du Parc-de-la-Montagne	772132	Du Parc-de-la-Montagne
235)	Portages-de-l'Outaouais	772017	École Notre-Dame	772100	Notre-Dame
236)	Portages-de-l'Outaouais	772019	École Saint-Rédempteur	772122	Saint-Rédempteur
237)	Portages-de-l'Outaouais	772027	École de la Vallée-des-Voyageurs	772002	Sainte-Marie
238)	Cœur-des-Vallées	773001	École Adrien-Guillaume	773001	Adrien Guillaume
239)	Cœur-des-Vallées	773004	École Providence/J.-M.-Robert	773004	Providence
240)	Cœur-des-Vallées	773004	École Providence/J.-M.-Robert	773005	J.M. Robert
241)	Cœur-des-Vallées	773007	École Saint-Michel	773007	Saint-Michel (Montebello)
242)	Cœur-des-Vallées	773009	École Saint-Pie-X	773009	Saint-Pie-X
243)	Cœur-des-Vallées	773016	École Sacré-Cœur	773016	Sacré-Cœur (Plaisance)
244)	Cœur-des-Vallées	773018	École Maria-Goretti	773018	Maria-Goretti
245)	Cœur-des-Vallées	773029	École du Boisé	773029	Du Boisé
246)	Cœur-des-Vallées	773033	École de la Montagne	773033	De la Montagne
247)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774002	École des Petits-Ponts	774004	Sainte-Anne, no 1
248)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774002	École des Petits-Ponts	774008	Sainte-Marie
249)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774002	École des Petits-Ponts	774011	Poupore
250)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774002	École des Petits-Ponts	774022	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
251)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774002	École des Petits-Ponts	886025	St. John's
252)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774003	École du Cœur-de-la-Gatineau	774001	Saint-Nom-de-Marie
253)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774003	École du Cœur-de-la-Gatineau	774006	Notre-Dame-de-Grâce
254)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774003	École du Cœur-de-la-Gatineau	774007	Reine-Perreault
255)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774003	École du Cœur-de-la-Gatineau	774024	Sainte-Thérèse
256)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774003	École du Cœur-de-la-Gatineau	774065	Sacré-Cœur
257)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774004	École Le Rucher de la Vallée-de-la-Gatineau	774005	Laval
258)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774004	École Le Rucher de la Vallée-de-la-Gatineau	774009	Sainte-Croix
259)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774004	École Le Rucher de la Vallée-de-la-Gatineau	774010	Pie-XII
260)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774004	École Le Rucher de la Vallée-de-la-Gatineau	774013	Couvent du Christ-Roi
261)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774004	École Le Rucher de la Vallée-de-la-Gatineau	774021	Dominique-Savio
262)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774004	École Le Rucher de la Vallée-de-la-Gatineau	774023	Sacré-Cœur

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
263)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774004	École Le Rucher de la Vallée-de-la-Gatineau	774029	Académie Sacré-Cœur
264)	Lac-Témiscamingue	781048	École Saint-Isidore	781048	Saint-Isidore
265)	Lac-Témiscamingue	781053	École de l'Étoile-du-Nord	781053	De la Grande-Ourse
266)	Lac-Témiscamingue	781053	École de l'Étoile-du-Nord	781066	De la Petite-Ourse
267)	Lac-Témiscamingue	781056	École Notre-Dame-de-Liesse	781056	Notre-Dame-de-Liesse
268)	Lac-Témiscamingue	781060	École Gilbert-Théberge	781060	Gilbert-Théberge
269)	Lac-Témiscamingue	781069	École du Carrefour	781047	Marie-Immaculée
270)	Lac-Témiscamingue	781069	École du Carrefour	781069	Du Carrefour
271)	Harricana	783003	Écoles primaires Saint-Paul-Sainte-Gertrude	783007	Saint-Paul
272)	Harricana	783003	Écoles primaires Saint-Paul-Sainte-Gertrude	783011	Sainte-Gertrude
273)	Harricana	783007	École institutionnelle Launay – Trécesson	783004	Morency
274)	Harricana	783007	École institutionnelle Launay – Trécesson	783014	Sainte-Thérèse (Launay)
275)	Harricana	783009	École de Bery	783029	Bery
276)	Harricana	783015	École Christ-Roi	783019	Christ-Roi
277)	Harricana	783020	École Notre-Dame-de-Fatima	783005	Notre-Dame-de-Fatima
278)	Or-et-des-Bois	784001	École Saint-Sauveur	784020	Saint-Sauveur
279)	Or-et-des-Bois	784006	École Notre-Dame-de-Fatima	784017	Notre-Dame-de-Fatima
280)	Or-et-des-Bois	784007	École institutionnelle Chanoine-Delisle	784002	Pavillon Saint-Paul
281)	Or-et-des-Bois	784007	École institutionnelle Chanoine-Delisle	784089	Pavillon Chanoine-Delisle
282)	Or-et-des-Bois	784011	École Saint-Joseph	784028	Saint-Joseph
283)	Or-et-des-Bois	784025	Polyvalente Le Carrefour	784850	L'Étape inc. (1)
284)	Lac-Abitibi	785001	École Dagenais	785015	Pavillon de Colombourg
285)	Lac-Abitibi	785002	École Boréale	785006	Pavillon de Normétal
286)	Lac-Abitibi	785002	École Boréale	785012	Pavillon de Dupuy
287)	Lac-Abitibi	785002	École Boréale	785020	Pavillon de Clermont
288)	Lac-Abitibi	785005	École de l'Envol	785010	Pavillon Académie de l'Assomption
289)	Lac-Abitibi	785007	École du Maillon	785027	Pavillon de Sainte-Germaine-Boulé
290)	Lac-Abitibi	785008	École Bellefeuille	785019	Pavillon de Poularies
291)	Estuaire	791006	École Saint-Cœur-de-Marie	791006	Saint-Cœur-de-Marie (Colombier)
292)	Estuaire	791011	École Richard	791011	Richard et Centre multifonction
293)	Estuaire	791015	École Sainte-Marie	791015	Sainte-Marie
294)	Estuaire	791018	École Saint-Joseph	791018	Saint-Joseph
295)	Estuaire	791027	École Monseigneur-Bélanger	791027	Monseigneur-Bélanger
296)	Estuaire	791068	École Saint-Luc	791068	Saint-Luc
297)	Estuaire	791078	École La Marée	791078	La Marée
298)	Fer	792015	École Mère-d'Youville	792015	Mère-d'Youville
299)	Fer	792019	École Dominique-Savio	792019	Dominique-Savio
300)	Fer	792033	École Jacques-Cartier	792033	Jacques-Cartier
301)	Fer	792051	École Camille-Marcoux	792051	Camille-Marcoux
302)	Fer	792064	École Bois-Joli	792064	Bois-Joli
303)	Moyenne-Côte-Nord	793003	École Roger-Martineau	793002	Notre-Dame-des-Anges
304)	Moyenne-Côte-Nord	793009	École des Riverains	793006	Saint-François d'Assise
305)	Baie-James	801005	École Saint-Dominique-Savio	801038	Saint-Dominique-Savio
306)	Baie-James	801012	École Galinée	801001	Galinée
307)	Baie-James	801015	École Jacques-Rousseau	801023	Jacques-Rousseau
308)	Baie-James	801019	École Beauvalois	801030	Beauvalois
309)	Îles	811006	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	811005	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
310)	Îles	811009	École aux Iris	811003	Aux Iris
311)	Chic-Chocs	812001	École de l'Escabelle - Saint-Norbert	812001	De l'Escabelle
312)	Chic-Chocs	812001	École de l'Escabelle - Saint-Norbert	812002	Saint-Norbert
313)	Chic-Chocs	812005	École de l'Anse	812005	De l'Anse
314)	Chic-Chocs	812006	École de Gabriel-Le Courtois	812006	Gabriel-Le Courtois
315)	Chic-Chocs	812009	École des Bois-et-Marées	812009	Des Bois-et-Marées
316)	Chic-Chocs	812013	École Notre-Dame-des-Neiges	812013	Notre-Dame-des-Neiges
317)	Chic-Chocs	812015	École Saint-Maxime	812015	Saint-Maxime
318)	Chic-Chocs	812017	École Saint-Antoine	812017	Saint-Antoine
319)	Chic-Chocs	812021	École des Prospecteurs	812021	Des Prospecteurs
320)	Chic-Chocs	812036	École Saint-Joseph-Alban	812036	Saint-Joseph-Alban
321)	Chic-Chocs	812038	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	812038	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
322)	Chic-Chocs	812044	École Notre-Dame-de-Liesse	812004	Notre-Dame-de-Liesse
323)	René-Lévesque	813004	École Sainte-Marie	813004	Sainte-Marie
324)	René-Lévesque	813005	École Bon-Pasteur	813005	Couvent du Bon-Pasteur
325)	René-Lévesque	813006	École Bon-Pasteur	813008	Couvent du Bon-Pasteur
326)	René-Lévesque	813011	École Saint-Paul	813009	Saint-Paul
327)	René-Lévesque	813015	École Saint-Joseph	813012	Saint-Joseph

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
328)	René-Lévesque	813017	École Sacré-Cœur	813013	Sacré-Cœur
329)	René-Lévesque	813018	École Saint-Bernard	813014	Saint-Bernard
330)	René-Lévesque	813019	École Le Phare	813015	Le Phare
331)	René-Lévesque	813021	École La Source	813019	Polyvalente Paspébiac et La Source
332)	René-Lévesque	813031	École Aux Mille-Ressources	813029	Aux Mille-Ressources
333)	René-Lévesque	813034	École Saint-Donat	813031	Saint-Donat
334)	René-Lévesque	813045	École du Plateau (Saint-François d'Assise)	813043	Du Plateau
335)	Côte-du-Sud	821130	École Belle-Vue	821030	Belle-Vue
336)	Côte-du-Sud	821131	École des Échos-de-la-Forêt	821031	Des Échos-de-la-Forêt
337)	Côte-du-Sud	821132	École du Bon-Vent	821032	Du Bon-Vent
338)	Côte-du-Sud	821138	École des Rayons-de-Soleil	821038	Des Rayons-de-Soleil
339)	Côte-du-Sud	821160	École de la Colline – Sainte-Apolline	821060	De la Colline
340)	Côte-du-Sud	821160	École de la Colline – Sainte-Apolline	821065	De Sainte-Apolline
341)	Côte-du-Sud	821162	École Chanoine-Ferland - Saint-Just	821062	Chanoine-Ferland
342)	Côte-du-Sud	821162	École Chanoine-Ferland - Saint-Just	821063	De Saint-Just
343)	Côte-du-Sud	821170	École de Saint-Marcel	821070	De Saint-Marcel
344)	Côte-du-Sud	821174	École Saint-Joseph	821074	Saint-Joseph
345)	Côte-du-Sud	821175	École des Hauts-Sommets	821075	Des Hauts-Sommets
346)	Appalaches	822010	École Saint-Nom de Jésus	822008	Saint-Nom-de-Jésus
347)	Appalaches	822011	École Dominique Savio	822020	Dominique-Savio
348)	Appalaches	822014	École Sainte-Bernadette	822017	Sainte-Bernadette
349)	Beauce-Etchemin	823065	École Aquarelle de Saint-Georges	823065	Aquarelle de Saint-Georges
350)	Beauce-Etchemin	823066	École l'Astrale	823066	L'Astrale
351)	Beauce-Etchemin	823069	École la Source	823069	La Source
352)	Beauce-Etchemin	823084	École Sainte-Thérèse	823084	Sainte-Thérèse
353)	Beauce-Etchemin	823089	École du Sud-de-la-Beauce	823020	Des Lutins
354)	Beauce-Etchemin	823089	École du Sud-de-la-Beauce	823086	Des Bois-Francis
355)	Beauce-Etchemin	823089	École du Sud-de-la-Beauce	823089	Des Joyeux-Compagnons
356)	Navigateurs	824130	École de la Caravelle	824029	De la Caravelle (St-Flavien)
357)	Navigateurs	824130	École de la Caravelle	824035	De la Caravelle (Dosquet)
358)	Laval	831051	École Euréka	831112	Euréka
359)	Laval	831052	École de l'Avenir	831052	De l'Avenir
360)	Laval	831058	École Coursol	831058	Coursol
361)	Laval	831062	École De l'Arc-en-ciel	831059	De l'Arc-en-ciel, pavillon 2
362)	Laval	831062	École De l'Arc-en-ciel	831113	Des Perséides
363)	Laval	831064	École Léon-Guilbault	831064	Léon-Guilbault, édifice 1
364)	Laval	831071	École des Perséides	831113	Des Perséides
365)	Laval	831074	École Saint-Norbert	831074	Saint-Norbert
366)	Laval	831077	École Les Quatre-Vents	831077	Les Quatre-Vents, édifice 1
367)	Laval	831077	École Les Quatre-Vents	831078	Les Quatre-Vents, édifice 2
368)	Laval	831081	École Le Tandem	831079	Le Tandem, pavillon 1
369)	Laval	831081	École Le Tandem	831081	Le Tandem, pavillon 2
370)	Laval	831082	École L'Harmonie	831082	L'Harmonie
371)	Laval	831083	École Saint-Paul	831083	Saint-Paul, édifice 1
372)	Laval	831083	École Saint-Paul	831118	Saint-Paul, édifice 2
373)	Laval	831093	École internationale des Aventuriers	831092	Aventuriers, internationale des
374)	Laval	831097	École du Sommet	831095	Du Sommet
375)	Laval	831098	École de la Cime	831096	De la Cime
376)	Affluents	841106	École Saint-Joachim	841106	Saint-Joachim
377)	Affluents	841130	École du Geai-Bleu	841130	Du Geai-Bleu
378)	Affluents	841137	École de l'Aubier	841137	De l'Aubier
379)	Samares	842001	École primaire de l'Aubier	842001	De l'Aubier
380)	Samares	842004	École primaire Sainte-Anne	842004	Sainte-Anne (Saint-Norbert)
381)	Samares	842005	École primaire du Chemin-du-Roy	842003	Sainte-Genève
382)	Samares	842005	École primaire du Chemin-du-Roy	842005	Saint-Joseph (Berthierville)
383)	Samares	842007	École primaire Sainte-Anne	842007	Sainte-Anne (Saint-Cuthbert)
384)	Samares	842008	École primaire Dusabé	842008	Dusabé
385)	Samares	842013	École primaire des Grands-Vents	842013	Des Tourbillons
386)	Samares	842013	École primaire des Grands-Vents	842014	Des Rafales
387)	Samares	842013	École primaire des Grands-Vents	842114	De l'Envolée
388)	Samares	842015	École primaire à l'Unisson	842015	Des Explorateurs
389)	Samares	842015	École primaire à l'Unisson	842044	Notre-Dame-de-Fatima
390)	Samares	842016	École primaire Saint-Cœur-de-Marie	842016	Saint-Cœur-de-Marie
391)	Samares	842017	École primaire Sainte-Bernadette	842017	Sainte-Bernadette
392)	Samares	842018	École primaire Emmélie-Caron	842018	Emmélie-Caron
393)	Samares	842022	École primaire des Moulins	842022	Sainte-Marguerite

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
394)	Samares	842022	École primaire des Moulins	842023	Notre-Dame (Saint-Félix-de-Valois)
395)	Samares	842029	École primaire de l'Ami-Soleil	842029	De l'Ami-Soleil
396)	Samares	842031	École primaire Bérard	842031	Bérard
397)	Samares	842033	École primaire Youville	842033	Youville
398)	Samares	842035	École primaire Germain-Caron	842035	Germain-Caron
399)	Samares	842040	École primaire Saint-Jean-Baptiste	842040	Saint-Jean-Baptiste
400)	Samares	842043	École primaire des Cascades	842043	Sainte-Anne (Rawdon)
401)	Samares	842043	École primaire des Cascades	842111	Saint-Louis
402)	Samares	842047	École primaire de Saint-Côme	842047	De Saint-Côme
403)	Samares	842049	École primaire Saint-Théodore-de-Chertsey	842049	Saint-Théodore-de-Chertsey
404)	Samares	842050	École primaire au Gré-des-Vents	842050	Notre-Dame-de-la-Merci
405)	Samares	842050	École primaire au Gré-des-Vents	842051	Saint-Émile
406)	Samares	842052	École primaire des Trois-Temps	842052	Sir-Wilfrid-Laurier
407)	Samares	842052	École primaire des Trois-Temps	842053	De l'Arc-en-Ciel
408)	Samares	842052	École primaire des Trois-Temps	842119	De l'Oiseau-Bleu
409)	Samares	842056	École primaire des Eaux-Vives	842056	Des Eaux-Vives
410)	Samares	842058	École primaire de Saint-Calixte	842058	Louis-Joseph-Martel
411)	Samares	842058	École primaire de Saint-Calixte	842123	De la Gentiane
412)	Samares	842066	École primaire des Mésanges	842063	Du Christ-Roi
413)	Samares	842066	École primaire des Mésanges	842066	Sainte-Marie
414)	Samares	842070	École primaire Monseigneur J.-A.-Papineau	842070	Monseigneur J.-A.-Papineau
415)	Samares	842075	École primaire Sainte-Thérèse	842075	Sainte-Thérèse
416)	Samares	842079	École primaire des Quatre-Temps	842076	Wilfrid-Gervais
417)	Samares	842079	École primaire des Quatre-Temps	842077	Saint-Pierre
418)	Samares	842079	École primaire des Quatre-Temps	842079	Marie-Charlotte
419)	Samares	842080	École primaire des Virevents	842080	Des Virevents
420)	Samares	842080	École primaire des Virevents	842118	Des Boutons-d'Or
421)	Samares	842081	École primaire du Ruisseau	842081	Du Ruisseau
422)	Samares	842091	École primaire Notre-Dame	842091	Notre-Dame (Saint-Alexis)
423)	Samares	842094	École primaire Saint-Louis-de-France	842094	Saint-Louis-de-France
424)	Samares	842095	École primaire de la Récolte	842095	De la Récolte
425)	Samares	842105	École Barthélemy-Joliette	842850	De l'Intervalle
426)	Samares	842125	École primaire du Carrefour-des-Lacs	842125	Du Carrefour-des-Lacs
427)	Mille-Îles	851271	École Le Tandem	851040	Le Tandem, pavillon Lionel-Bertrand
428)	Mille-Îles	851271	École Le Tandem	851042	Le Tandem, pavillon Augustin-Charlebois
429)	Mille-Îles	851275	École du Mai	851027	Du Mai
430)	Rivière-du-Nord	852001	École De La Durantaye	852038	De La Durantaye
431)	Rivière-du-Nord	852006	École Notre-Dame	852046	Notre-Dame
432)	Rivière-du-Nord	852009	École Saint-Jean-Baptiste	852043	Saint-Jean-Baptiste
433)	Rivière-du-Nord	852013	École Mariboisé	852040	Mariboisé
434)	Rivière-du-Nord	852013	École Mariboisé	852851	Centre Jeunesse des Laurentides Saint-Jérôme
435)	Rivière-du-Nord	852014	École de l'Horizon-Soleil	852077	De l'Horizon-Soleil
436)	Rivière-du-Nord	852015	École Sainte-Paule	852042	Sainte-Paule
437)	Rivière-du-Nord	852017	École Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	852049	Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus
438)	Rivière-du-Nord	852019	École Jean-Moreau	852026	Jean-Moreau
439)	Rivière-du-Nord	852027	École à l'Unisson	852022	À l'Unisson
440)	Rivière-du-Nord	852048	École des Sentiers	852055	Des Sentiers
441)	Rivière-du-Nord	852052	École l'Oasis	852012	Annexe Oasis
442)	Rivière-du-Nord	852052	École l'Oasis	852014	Édifice Le Parallèle
443)	Rivière-du-Nord	852052	École l'Oasis	852016	L'Oasis
444)	Rivière-du-Nord	852055	École Saint-Alexandre	852010	Saint-Alexandre
445)	Rivière-du-Nord	852056	École Saint-Julien	852009	Saint-Julien
446)	Rivière-du-Nord	852058	École Dansereau et Saint-Martin	852006	Dansereau
447)	Rivière-du-Nord	852058	École Dansereau et Saint-Martin	852007	Saint-Martin
448)	Laurentides	853004	École Sacré-Cœur	853022	Pavillon Notre-Dame-de-Lourdes
449)	Laurentides	853009	École Notre-Dame-de-la-Sagesse	853043	Notre-Dame-de-la-Sagesse
450)	Laurentides	853013	École Le Carrefour	853012	Le Carrefour
451)	Laurentides	853014	École Au-Cœur-de-la-Nature	853013	Au-Cœur-de-la-Nature
452)	Laurentides	853020	École Le Tremplin	853017	Le Tremplin
453)	Laurentides	853022	École La Relève	853020	La Relève
454)	Hautes-Laurentides	854001	École de la Madone et de la Carrière	854050	De la Carrière
455)	Hautes-Laurentides	854003	École de Ferme-Neuve et des Rivières	854057	De Notre-Dame-du-Saint-Sacrement

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
456)	Hautes-Laurentides	854003	École de Ferme-Neuve et des Rivières	854058	Du Sacré-Cœur
457)	Hautes-Laurentides	854003	École de Ferme-Neuve et des Rivières	854059	Du Sacré-Cœur (Mont-Saint-Michel)
458)	Hautes-Laurentides	854003	École de Ferme-Neuve et des Rivières	854062	De Sainte-Anne
459)	Hautes-Laurentides	854005	École de la Lièvre-Sud	854030	De l'Amitié
460)	Hautes-Laurentides	854005	École de la Lièvre-Sud	854032	Des Bâtisseurs
461)	Hautes-Laurentides	854006	École aux Quatre Vents	854056	Henri-Bourassa
462)	Hautes-Laurentides	854009	École des Trois Sentiers	854039	De l'Aventure
463)	Hautes-Laurentides	854009	École des Trois Sentiers	854040	Boréale
464)	Hautes-Laurentides	854010	École Jean-XXIII	854049	Jean-XXIII
465)	Hautes-Laurentides	854010	École Jean-XXIII	854054	Centre administratif – école du Sacré-Cœur
466)	Hautes-Laurentides	854014	École Saint-Eugène	854052	Saint-Eugène
467)	Hautes-Laurentides	854018	École du Méandre	854069	Du Méandre
468)	Sorel-Tracy	861007	École secondaire Fernand-Lefebvre - Pavillon Tournesol	861035	Fernand-Lefebvre
469)	Sorel-Tracy	861020	École Monseigneur-Prince	861016	Monseigneur-Prince
470)	Sorel-Tracy	861024	École Maria-Goretti	861005	Maria-Goretti
471)	Sorel-Tracy	861038	École Christ-Roi	861018	Christ-Roi
472)	Sorel-Tracy	861054	École Martel	861022	Martel
473)	Saint-Hyacinthe	862040	École René-Saint-Pierre	862080	René-Saint-Pierre
474)	Saint-Hyacinthe	862111	École Saint-Nazaire	862067	Saint-Nazaire
475)	Saint-Hyacinthe	862114	École des Passereaux	862055	Immeuble Maurice-Jodoin
476)	Saint-Hyacinthe	862114	École des Passereaux	862057	Immeuble Jacques-Cartier
477)	Saint-Hyacinthe	862140	École Roger-LaBrèque	862008	Roger-LaBrèque
478)	Saint-Hyacinthe	862141	École Saint-André	862007	Saint-André
479)	Saint-Hyacinthe	862142	École des Moissons	862010	Moissons
480)	Saint-Hyacinthe	862203	École Bois-Joli – Sacré-Cœur	862035	Immeuble Bois-Joli
481)	Saint-Hyacinthe	862205	École aux Quatre-Vents	862009	Immeuble Saint-Barnabé-Sud
482)	Saint-Hyacinthe	862205	École aux Quatre-Vents	862049	Immeuble Saint-Jude
483)	Saint-Hyacinthe	862205	École aux Quatre-Vents	862050	Immeuble Saint-Louis
484)	Saint-Hyacinthe	862207	École Lafontaine	862028	Lafontaine
485)	Saint-Hyacinthe	862208	École Larocque	862031	Larocque
486)	Saint-Hyacinthe	862216	École Saint-Sacrement	862033	Saint-Sacrement
487)	Hautes-Rivières	863029	École du Petit Clocher	863029	Du Petit-Clocher
488)	Hautes-Rivières	863030	École Capitaine-Luc-Fortin	863025	Capitaine-Luc-Fortin, Édifice Henryville
489)	Hautes-Rivières	863030	École Capitaine-Luc-Fortin	863030	Capitaine-Luc-Fortin, Édifice Saint-Joseph
490)	Hautes-Rivières	863044	École Saint-Blaise	863044	Saint-Blaise
491)	Hautes-Rivières	863054	École Bruno-Choquette	863054	Bruno-Choquette
492)	Hautes-Rivières	863055	École Saint-Lucien	863055	Saint-Lucien
493)	Marie-Victorin	864001	École Adrien-Gamache	864001	Adrien-Gamache
494)	Marie-Victorin	864005	École Bourgeois-Champagnat	864005	Bourgeois-Champagnat
495)	Marie-Victorin	864009	École Claude-Lafortune	864009	Claude-Lafortune
496)	Marie-Victorin	864015	École des Étoiles	864015	Des Étoiles
497)	Marie-Victorin	864027	École Hubert-Perron	864027	Hubert-Perron
498)	Marie-Victorin	864038	École Lionel-Groulx	864038	Lionel-Groulx
499)	Marie-Victorin	864041	École des Perséides	864041	Perséides
500)	Marie-Victorin	864044	École Paul-De Maricourt	864044	Paul-De Maricourt
501)	Marie-Victorin	864054	École Sainte-Claire	864054	Sainte-Claire
502)	Val-des-Cerfs	866002	École de l'Assomption	866002	De l'Assomption
503)	Val-des-Cerfs	866003	École Ave Maria	866003	Ave-Maria
504)	Val-des-Cerfs	866004	École de l'Orée-des-Cantons	866004	Pavillon Notre-Dame
505)	Val-des-Cerfs	866004	École de l'Orée-des-Cantons	866021	Pavillon Saint-Bernardin
506)	Val-des-Cerfs	866006	École Roxton Pond	866006	Pavillon les Mésanges
507)	Val-des-Cerfs	866006	École Roxton Pond	866009	Pavillon des Grands Pins
508)	Val-des-Cerfs	866011	École du Phénix	866011	Pavillon Saint-Eugène
509)	Val-des-Cerfs	866011	École du Phénix	866018	Pavillon Sainte-Marie
510)	Val-des-Cerfs	866014	École de l'Étoile	866014	Pavillon Saint-Luc
511)	Val-des-Cerfs	866014	École de l'Étoile	866015	Pavillon Saint-Marc
512)	Val-des-Cerfs	866016	École Sainte-Cécile	866016	Sainte-Cécile
513)	Val-des-Cerfs	866019	École Sainte-Famille	866019	Sainte-Famille
514)	Val-des-Cerfs	866025	École Saint-Romuald	866025	Saint-Romuald
515)	Val-des-Cerfs	866028	École Notre-Dame-de-Lourdes	866028	Notre-Dame-de-Lourdes
516)	Val-des-Cerfs	866030	École Saint-Jacques	866030	Saint-Jacques
517)	Val-des-Cerfs	866035	École Monseigneur-Douville	866035	Mgr-Douville

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
518)	Grandes-Seigneuries	867071	École Saint-Édouard	867040	Saint-Édouard
519)	Grandes-Seigneuries	867073	École Sainte-Clotilde	867052	Sainte-Clotilde
520)	Grandes-Seigneuries	867075	École Saint-Patrice	867033	Saint-Patrice
521)	Grandes-Seigneuries	867080	École Saint-Romain	867043	Saint-Romain
522)	Vallée-des-Tisserands	868007	École Saint-Urbain	868007	Saint-Urbain
523)	Vallée-des-Tisserands	868008	École Montpetit	868008	Montpetit (Saint-Chrysostome)
524)	Vallée-des-Tisserands	868010	École Centrale de Saint-Antoine-Abbé	868010	Centrale Saint-Antoine-Abbé
525)	Vallée-des-Tisserands	868013	École Notre-Dame	868013	Notre-Dame
526)	Vallée-des-Tisserands	868020	École de la Source	868020	De la Source
527)	Vallée-des-Tisserands	868021	École Saint-Joseph-Artisan	868021	Saint-Joseph Artisan
528)	Vallée-des-Tisserands	868022	École Langlois	868022	Langlois
529)	Vallée-des-Tisserands	868023	École Frédéric-Girard	868023	Frédéric-Girard
530)	Vallée-des-Tisserands	868025	École Notre-Dame-du-Saint-Esprit	868025	Notre-Dame-du-Saint-Esprit
531)	Vallée-des-Tisserands	868026	École Sacré-Cœur	868026	Sacré-Cœur
532)	Vallée-des-Tisserands	868027	École Saint-Eugène	868027	Saint-Eugène
533)	Vallée-des-Tisserands	868028	École Edgar-Hébert	868038	Edgar-Hébert
534)	Vallée-des-Tisserands	868029	École de la Traversée	868025	Notre-Dame-du-Saint-Esprit
535)	Vallée-des-Tisserands	868034	École du Parcours	868853	Du Parcours
536)	Riveraine	871002	École Maurault-Vincent Lemire	871013	Vincent-Lemire
537)	Riveraine	871002	École Maurault-Vincent Lemire	871019	Maurault
538)	Riveraine	871003	École Notre-Dame-de-l'Assomption	871020	Notre-Dame-de-l'Assomption
539)	Riveraine	871004	École Paradis	871014	Paradis
540)	Riveraine	871016	École Jean-XXIII	871030	Jean-XXIII
541)	Riveraine	871020	École des Arbrisseaux-de-la-Croisée	871031	De la Croisée
542)	Riveraine	871020	École des Arbrisseaux-de-la-Croisée	871036	Des Arbrisseaux
543)	Riveraine	871027	École Marie-Sophie	871002	Marie-Sophie
544)	Riveraine	871029	École la Nacelle-la Source	871006	La Nacelle
545)	Riveraine	871029	École la Nacelle-la Source	871001	La Source
546)	Riveraine	871031	École le Phare	871052	Le Phare
547)	Bois-Francis	872014	École Sainte-Marguerite-Bourgeois	872014	Sainte-Marguerite-Bourgeois
548)	Bois-Francis	872024	École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours 2015	872024	Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
549)	Bois-Francis	872024	École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours 2015	872798	Cité Écologique
550)	Bois-Francis	872033	École de la Croisée	872033	De la Croisée
551)	Chênes	873004	École Duvernay-le-Relais-et-Chabanel	873004	Le Relais
552)	Chênes	873004	École Duvernay-le-Relais-et-Chabanel	873028	Chabanel
553)	Chênes	873004	École Duvernay-le-Relais-et-Chabanel	873052	Duvernay
554)	Chênes	873005	École Frédéric-Tétreau et Immaculée-Conception	873053	Immaculée-Conception
555)	Chênes	873005	École Frédéric-Tétreau et Immaculée-Conception	873061	Frédéric-Tétreau
556)	Chênes	873008	École Saint-Félix-de-Kingsey	873019	Saint-Félix-de-Kingsey
557)	Chênes	873014	École Saint-Joseph	873057	Saint-Joseph
558)	Chênes	873018	École Saint-Pie X	873035	Saint-Pie-X
559)	Chênes	873022	École Notre-Dame-du-Bon-Conseil	873016	Notre-Dame-du-Bon-Conseil
560)	Chênes	873028	École L'Avenir	873020	L'Avenir
561)	Central Québec	881017	École secondaire de La Tuque	881017	La Tuque
562)	Central Québec	881021	École MacLean Memorial	881022	MacLean Memorial
563)	Eastern Shores	882001	École de Belle Anse	882009	Belle-Anse Elementary School
564)	Eastern Shores	882002	École secondaire de New Carlisle	882003	New-Carlisle High School
565)	Eastern Shores	882004	École de Shigawake - Port-Daniel	882002	Shigawake Port-Daniel School
566)	Eastern Shores	882005	École Riverview	882021	Riverview School
567)	Eastern Shores	882011	École secondaire de New Richmond	882004	New Richmond High School
568)	Eastern Shores	882017	École Saint-Joseph - Saint-Patrick	813012	Saint-Joseph - Saint-Patrick
569)	Eastern Shores	882018	École Primaire Flemming	882007	Flemming Elementary School
570)	Eastern Townships	883001	École primaire Asbestos-Danville-Shipton	883001	Asbestos-Danville-Shipton
571)	Eastern Townships	883003	École primaire Butler	883005	Butler
572)	Eastern Townships	883007	École primaire de Farnham	883012	Farnham
573)	Eastern Townships	883011	École primaire de Mansonville	883017	Mansonville
574)	Eastern Townships	883021	École primaire de Waterloo	883034	Waterloo
575)	Sir-Wilfrid-Laurier	885149	École primaire Héritage	885056	Heritage Elementary
576)	Sir-Wilfrid-Laurier	885153	École primaire de Grenville	885019	Grenville Elementary School
577)	Sir-Wilfrid-Laurier	885156	École primaire John-F.-Kennedy	885039	John F. Kennedy Elementary School
578)	Sir-Wilfrid-Laurier	885165	École primaire de Rawdon	885007	Rawdon Elementary School
579)	Western Québec	886005	École Dr. Wilbert Keon	886031	Dr-Wilbert-Keon

	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
580)	Western Québec	886006	École Golden Valley	886028	Golden Valley
581)	Western Québec	886007	École St. John's	886025	St. John's
582)	Western Québec	886008	École Namur	886004	Namur
583)	Western Québec	886022	École primaire Onslow	886032	Onslow
584)	Western Québec	886030	École primaire Maniwaki Woodland	886029	Maniwaki Woodland
585)	Western Québec	886031	École G. Thérberge	781060	Gilbert Thérberge
586)	Western Québec	886032	École primaire Poltimore	886003	Poltimore
587)	Western Québec	886033	École primaire Queen Elizabeth	886008	Queen Elizabeth
588)	English-Montréal	887004	École Dalkeith	887037	Dalkeith
589)	English-Montréal	887015	École Gerald McShane	887007	Gerald McShane
590)	English-Montréal	887019	Académie John Caboto	887008	John Caboto
591)	English-Montréal	887026	École Nesbitt	887068	Nesbitt
592)	English-Montréal	887027	École Our Lady of Pompei	887099	Our Lady of Pompei
593)	English-Montréal	887028	École Parkdale	887173	Parkdale
594)	English-Montréal	887029	École Pierre-de-Coubertin	887011	Pierre de Coubertin
595)	English-Montréal	887032	École Sinclair Laird	887075	Sinclair Laird/St.Raphael Center
596)	English-Montréal	887036	École Saint-Gabriel	887016	St. Gabriel
597)	Lester-B.-Pearson	888093	École primaire LaSalle Junior	888064	LaSalle Junior
598)	New Frontiers	889005	École primaire Franklin	889005	Franklin
599)	New Frontiers	889008	École primaire Heritage	889008	Heritage
600)	New Frontiers	889009	Institut Gault	889009	Institut Gault
601)	New Frontiers	889012	École primaire Hemmingford	889012	Hemmingford

Section 2 : Liste des écoles¹ accueillant des élèves du préscolaire 4 ou 5 ans, mais n'accueillant pas d'élèves de niveau primaire

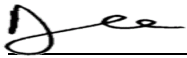
	Nom du centre de services scolaire	Code école	Nom de l'école	Code bâtiment	Nom du bâtiment
1)	Énergie	742031	École de Sainte-Flore - Saint-Paul	742031	Saint-Paul
2)	Énergie	742047	École Jacques-Buteux - Maternelle Jacques-Buteux	742047	Maternelle Jacques-Buteux
3)	Pointe-de-l'île	761062	École Saint-Rémi	761060	Saint-Rémi Annexe
4)	Montréal	762043	École Sainte-Bernadette-Soubirous	762076	Sainte-Bernadette-Soubirous, annexe
5)	Montréal	762124	École Camille-Laurin	762404	Camille-Laurin
6)	Draveurs	771013	École du Nouveau-Monde	771080	Nouveau-Monde (édifice Paquin)
7)	Hauts-Bois-de-l'Outaouais	774002	École des Petits-Ponts	774012	Saint-Pierre
8)	Samares	842005	École primaire du Chemin-du-Roy	842113	Maternelle Sainte-Geneviève
9)	Samares	842079	École primaire des Quatre-Temps	842073	Rose-des-Vents
10)	Laurentides	853004	École Sacré-Cœur	853023	Pavillon Sainte-Bernadette
11)	Saint-Hyacinthe	862148	École Sacré-Cœur	862006	Sacré-Cœur
12)	Saint-Hyacinthe	862205	École aux Quatre-Vents	862048	Immeuble Saint-Bernard
13)	Vallée-des-Tisserands	868023	École Frédéric-Girard	868024	Dominique-Savio

¹ Liste des bâtiments avec la présence d'élèves du préscolaire n'accueillant pas d'élèves de niveau primaire et dont le rang décile est de 9 ou 10, rang décile basé sur l'indice de milieu socio-économique 2024-2025 composé de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (2/3) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (1/3). Les données socio-économiques sur les familles avec enfants proviennent du Recensement canadien de 2021.

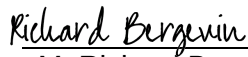
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 4^e jour du mois de février de l'an 2026.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES CENTRES DE
SERVICES SCOLAIRES FRANCOPHONES
(CPNCF)**

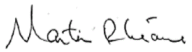
**POUR LA CENTRALE DES SYNDICATS DU
QUÉBEC (CSQ) POUR LE COMPTE DES
SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET
D'ENSEIGNANTS QU'ELLE REPRÉSENTE**



M^{me} Nancy Thivierge
Présidente



M. Richard Bergevin
Président



M. Martin Rhéaume
Vice-président



M. Jean-François Gaumond
Vice-président

4. Entente Retraités 2026-2027

LETTRE D'ENTENTE

INTERVENUE

ENTRE

D'UNE PART,

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR
LES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)**

ET

D'AUTRE PART,

**LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ)
POUR LE COMPTE DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTES
ET D'ENSEIGNANTS QU'ELLE REPRÉSENTE**

**Objet : Mesures pour les enseignantes et enseignants retraités | Année
scolaire 2026-2027**

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que le Québec est confronté à un phénomène de rareté de main-d'œuvre qui concerne la plupart des secteurs d'activité et des régions;

CONSIDÉRANT que les personnes retraitées représentent un important bassin de travailleuses et travailleurs potentiels qui disposent d'une expérience et d'un savoir-faire précieux, et qu'un retour en emploi contribue grandement aux efforts engagés pour répondre aux besoins actuels de main-d'œuvre du secteur de l'éducation;

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement à inciter davantage les personnes retraitées, qui le souhaitent, à retourner à l'emploi;

CONSIDÉRANT la volonté commune des parties d'atténuer les effets de la rareté de personnel enseignant par une bonification de la rémunération, pour les enseignantes et enseignants retraités légalement qualifiés, à titre d'incitatif pour la prise en charge de suppléances et de contrats;

CONSIDÉRANT le contexte budgétaire actuel;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.
2. La présente entente prendra effet à compter du début de l'année scolaire 2026-2027, soit le 1^{er} juillet 2026.
3. Les conditions permettant d'obtenir les incitatifs financiers prévus à la présente entente sont les suivantes :
 - a) Être une personne retraitée du réseau de l'éducation, sans égard à la date de la prise de sa retraite et sans égard à sa province ou pays d'exercice au moment de sa prise de retraite;
 - b) Être titulaire d'une autorisation d'enseigner;
 - c) Revenir au travail pour dispenser l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire ou secondaire ou de l'enseignement à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle.
4. Les parties conviennent qu'aux fins de l'application de la section « Dispositions particulières concernant la prime de prise en charge d'un contrat » de la présente entente, le paragraphe A) de la clause 5-10.01 de l'Entente nationale E1 2023-2028 (« Entente ») ne s'applique pas. Néanmoins, l'enseignante ou l'enseignant visé par la présente entente est admissible au régime de congé de maladie ainsi qu'à l'assurance salaire courte durée (104 premières semaines) de l'Entente.

Dispositions particulières concernant la rémunération des retraités au secteur des jeunes

5. Pour les enseignantes et enseignants retraités visés, la rémunération inclut tout ce qui en découle (1^{er} alinéa du paragraphe B) de la clause 6-7.03) ainsi que les jours de travail, les jours fériés et chômés et les jours de vacances et s'effectue de la manière suivante :
 - a) Pour la suppléance occasionnelle au niveau préscolaire, primaire ou secondaire, la rémunération applicable est calculée comme prévu dans l'Entente, mais en substituant au paragraphe A) de la clause 6-7.03 les taux existants par ceux obtenus à partir du 1/1000 de l'échelon de la personne retraitée dans l'échelle de traitement de la clause 6-5.03;
 - b) Pour les contrats à la leçon au niveau préscolaire, primaire ou secondaire, la rémunération applicable est calculée comme prévu dans l'Entente, mais en substituant au paragraphe B) de la clause 6-7.02 les taux existants par ceux obtenus à partir du 1/1000 de l'échelon de la personne retraitée dans l'échelle de traitement de la clause 6-5.03.

Dispositions particulières concernant la rémunération des retraités pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

6. En ce qui a trait au secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le travail effectué par ces enseignantes et enseignants répondant aux critères prévus au paragraphe 3 sera rémunéré de la manière suivante et inclut tout ce qui en découle (paragraphe C) des clauses 11-2.02 et 13-2.02) ainsi que les jours de travail, les jours fériés et chômés et les jours de vacances :
 - a) Pour les heures relevant du taux horaire à l'éducation des adultes, la rémunération applicable est calculée comme prévu dans l'Entente, mais en substituant au paragraphe A) de la clause 11-2.02 les taux existants par ceux obtenus à partir du 1/1000 de l'échelon de la personne retraitée dans l'échelle de traitement de la clause 6-5.03;
 - b) Pour les heures relevant du taux horaire en formation professionnelle, la rémunération applicable est calculée comme prévu dans l'Entente, mais en substituant au paragraphe A) de la clause 13-2.02 les taux existants par ceux obtenus à partir du 1/1000 de l'échelon de la personne retraitée dans l'échelle de traitement de la clause 6-5.03.

Dispositions particulières concernant la prime de prise en charge d'un contrat

7. L'employeur verse une prime temporaire de 12,5 % pour les personnes retraitées visées au paragraphe 3 de cette entente acceptant un contrat à temps partiel (E3) ou à temps complet (E2 et E1) d'une durée minimale de 1 mois. Cette prime est applicable sur la rémunération versée au personnel enseignant retraité effectuant les tâches prévues au contrat au cours de l'année scolaire 2026-2027. Cette compensation monétaire est versée sur chaque paie à compter de la prise en charge et pour sa durée.

8. Dans les circonstances prévues au 2^e ou 3^e alinéa de la clause 5-1.11, lorsque la personne retraitée devient détentrice d'un contrat à temps partiel et qu'elle l'accepte pour une durée minimale de 1 mois, la prime temporaire de 12,5 % est versée à compter du premier jour ayant mené à ce contrat en application de cette clause.
9. Les conditions pour être admissible à cette prime sont les mêmes que celles indiquées au paragraphe 3.

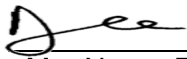
Dispositions diverses

10. L'employeur priorisera les personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner, disponibles et déjà en emploi avant de faire appel à une personne retraitée, et ce, dans le respect de l'Entente nationale et de l'entente locale.
11. Tout coût supplémentaire engendré par l'application de la présente entente devra être financé à même les sommes dédiées à la mesure budgétaire afférente.
12. La présente entente prend fin le 30 juin 2027. Les parties s'engagent à poursuivre les discussions avant son échéance afin d'évaluer la pertinence et la possibilité de maintenir ou non les mesures ou de les modifier, et ce, avec les adaptations nécessaires, le cas échéant.
13. Les parties conviennent que la présente entente vient modifier l'Entente nationale, et sera déposée conformément à l'article 72 du Code du travail du Québec (RLRQ, c. C-27).

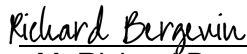
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 10^e jour du mois de juin de l'an 2026.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES CENTRES DE
SERVICES SCOLAIRES FRANCOPHONES
(CPNCF)**

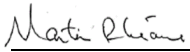
**POUR LA CENTRALE DES SYNDICATS DU
QUÉBEC (CSQ) POUR LE COMPTE DES
SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET
D'ENSEIGNANTS QU'ELLE REPRÉSENTE**



M^{me} Nancy Thivierge
Présidente



M. Richard Bergevin
Président



M. Martin Rhéaume
Vice-président



M. Jean-François Gaumont
Vice-président